



Lettre N°67 Avril 2026
Service Communication

AGENDA

ASPREMONT

SALLE HONORE TRASTOUR
CINEMA

VENDREDI 17 AVRIL 2026 à 20h00



Entrée Libre et gratuite

CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE **Science pour tous 06**
GRAND PUBLIC
Entrée libre

Albert Marouani présente
La question migratoire en Europe



ASPREMONT
Médiathèque municipale
Avenue Caravadossi (ancienne école)
**Mercredi 13 Mai 2026
19h30**

<https://sciencepourtous-06.fr/>

LOGOS: CULTURE SCIENCE SERVICE, SCIENTIFICS SUD ESTERRE, DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES, PSL, UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

« LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

ÉLECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 2026

Madame, Monsieur,

Au nom de la liste - *Continuons Ensemble pour Aspremont* - je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant Maire lors du scrutin du 15 mars dernier.

Je suis honoré par votre soutien et m'engage à travailler avec dévouement, transparence et écoute pour représenter au mieux notre commune.

Ensemble, nous pouvons continuer à faire avancer notre territoire, à améliorer la vie de chacun et à bâtir un avenir serein pour tous.

Je suis à votre disposition et prêt à œuvrer pour notre commune, avec passion et détermination, assisté de mon conseil municipal, de mes adjoints et de ma Directrice Générale des Services .

Le Maire, Pascal BONSIGNORE

Les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions : ARZANI Jean-Pierre, GIAUFFRET Caroline, GIOAN Joseph, FAYOLLE Patricia, CHAIX-ICHEL Michel, BAROLLE Monique, BALDIN Jean-Luc, MERCIER Thierry, BONFILS Olivier, CRESP Maud, DI BARTOLO Claire, NANNINI Aurore, GAGLIO Emilie, MILONI Emilie, COUBETERGUES Benoit, RAIBAUT Robert, CIVALLERO Françoise, LEBEAU Marc.

Les 5 adjoints élus (de gauche à droite sur la photo) : *Michel CHAIX* (adjoint à la culture et aux festivités), *Joseph GIOAN* (adjoint à la proximité et au cadre de vie), *Patricia FAYOLLE* (adjointe aux affaires sociales), *Caroline GIAUFFRET* (adjointe aux affaires juridiques, à l'urbanisme et aux finances) et *Jean-Pierre ARZANI* (premier adjoint en charge de la sécurité).



DELIBERATION n°1 : Élection du Maire

La séance d'installation du Conseil Municipal s'est tenue sous la présidence du Maire sortant. Après vérification du quorum, l'élection du Maire a été organisée conformément aux règles en vigueur. Deux candidats se sont présentés. À l'issue du scrutin Pascal BONSIGNORE a obtenu 16 voix, Marc LEBEAU 3 voix.

Pascal BONSIGNORE a été élu Maire de la commune et immédiatement installé dans ses fonctions.

DELIBERATION n°2 : Détermination du nombre d'Adjoints

Le Conseil Municipal a fixé le nombre d'Adjoints au Maire à 5 dans le respect du cadre légal.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.

DELIBERATION n°3 : Élection des Adjoints au Maire

Les Adjoints ont été élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste a été présentée, composée de Jean-Pierre ARZANI, Caroline GIAUFFRET, Joseph GIOAN, Patricia FAYOLLE et Michel CHAIX-EICHEL.

Résultat du vote : 16 voix pour la liste présentée et 3 bulletins blancs. Les candidats de cette liste ont été élus Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local, rappelant les droits et devoirs des élus ainsi que les principes déontologiques encadrant leur mandat. Chaque Conseiller Municipal a pris connaissance du document et s'est vu remettre un exemplaire.

DELIBERATION n°4 : Désignation des délégués au SIVOM Val de Banquière

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du SIVOM Val de Banquière.

Ont été élus à l'unanimité (19 voix) :

Délégués titulaires : Patricia FAYOLLE et Olivier BONFILS

Délégués suppléants : Emilie GAGLIO et Pascal BONSIGNORE

Les délégués sont désignés pour toute la durée du mandat municipal.

DELIBERATION n°5 : Désignation des membres du CCAS

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Une seule liste a été présentée.

Ont été élus à l'unanimité (19 voix) : Patricia FAYOLLE, Claire DI BARTOLO, Monique BAROLLE, Jean-Luc BALDIN, Emilie MILONI et Olivier BONFILS.

Ces membres siégeront au Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat.

Cette séance d'installation a permis de mettre en place l'ensemble de l'exécutif municipal et des instances essentielles au fonctionnement de la commune, marquant ainsi le début effectif du nouveau mandat 2026-2032 .

DELIBERATION n°6 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune et d'accélérer la prise de décision, le Conseil Municipal a examiné la possibilité d'accorder des délégations au Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Après présentation des dispositions légales et des compétences concernées, il a été proposé de confier au Maire un ensemble de pouvoirs pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal a adopté cette délibération à l'unanimité, accordant au Maire les délégations prévues.

DELIBERATION n°7 : Indemnités des élus

Le Conseil Municipal a ensuite fixé les indemnités de fonction des élus.

Il a été rappelé que :

- l'indemnité du Maire est automatiquement fixée à son taux maximal lors de son élection ;
- les indemnités des Adjointes sont encadrées par la loi, avec un plafond fixé à 21,38 % de l'indice brut terminal pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Sur cette base, un tableau récapitulatif des indemnités a été présenté et approuvé.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les indemnités proposées, avec une entrée en vigueur au 20 mars 2026.

INFORMATIONS DIVERSES DE FIN DE SEANCE

Avant la clôture de la séance, le Maire a souhaité revenir sur le contexte de la campagne électorale (voir pages 5 et 6 de ces Infos Brèves d'Avril 2026).

Il a précisé que la campagne électorale a été marquée par plusieurs dérives jugées graves :

- propos diffamatoires sur les réseaux sociaux ;
- attaques personnelles ;
- messages injurieux et menaçants.

Il a précisé que certains contenus publiés en ligne ont été constatés officiellement par commissaire de justice et retirés après intervention.

Et que plusieurs actions ont été engagées :

- procédures judiciaires concernant des propos diffusés sur les réseaux sociaux ;
- plaintes déposées pour diffusion de tracts diffamatoires ;
- plaintes pour menaces et injures racistes à la suite d'un courrier anonyme visant le Maire, sa famille et la Directrice Générale des services.

Les autorités compétentes ont été saisies et des enquêtes sont en cours.

Le Maire a rappelé que :

- ces comportements dépassent le cadre du débat démocratique ;
- toute nouvelle dérive fera l'objet de suites appropriées, notamment judiciaires ;
- le respect des personnes et des institutions doit rester une priorité.

Il a également exprimé sa volonté de :

- poursuivre son engagement au service des habitants ;
- garantir un climat serein au sein de la commune ;
- tourner rapidement la page des élections pour se consacrer pleinement aux projets municipaux.

La séance s'est achevée sur un appel à l'apaisement et à la mobilisation de la nouvelle équipe municipale, désormais pleinement engagée au service de la commune.

CONSULTATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE :

- En ligne sur le site internet de la commune www.aspremont.fr ;
- ou via le QR code.



EVENEMENTIEL MANIFESTATION DE MARS

CARNAVAL D'ASPREMONT : DIMANCHE 1 MARS 2026

Le Carnaval d'Aspremont a tenu encore toutes ses promesses.

En effet, tout était réuni pour que cet évènement soit une réussite :

- **3 troupes d'artistes variées et complémentaires :**
 - Les ambianceurs du Carnaval de Nice
 - Les danseurs de l'association Colombie Côte d'Azur
- Les batucada
- - 2 chars réalisés par les enfants du périscolaire ;
- - des grosses têtes mises à disposition par la métropole Nice Côte d'Azur ;
- un DJ pour animer la fête à l'arrivée du Corso place Antoine BARBIER.

Mais aussi la sécurisation de l'évènement par les gendarmes, pompiers, agents de sécurité, agents et élus municipaux et bien sûr le maquillage des enfants par Grim folies et les kits goûter offerts par la municipalité.



VTT LES MONTS D'ASPREMONT : DIMANCHE 29 MARS 2026

L'épreuve organisée par l'Association Sportive Var Mer s'est très bien déroulée. Nous avons eu un peu plus de participants que l'année dernière, 71 inscrits.

Quelques Aspremontois étaient au départ et à l'arrivée ainsi que sur les parcours. L'intérêt des habitants est croissant. Le capitaine Laugier a engagé 2 équipages de pompiers. Ces derniers ont été positionnés aux endroits stratégiques.

Le chronométrage a été assuré gracieusement par le président de l'AOTL VTT, Eric CHARME, et son équipe.

Monsieur Thierry Mercier a représenté la mairie lors de l'allocution, avant la remise des prix.

La commune d'Aspremont a été chaleureusement remerciée pour les moyens mis à disposition.

Podium VTTAE (vélo avec assistance électrique)

Classement	Concurrents	Catégorie
1	MULLER Kenny	VAE1
3	GIORDANENGO Diégo	VAE1
3	GIORDANENGO Alexandre	VAE 1

Podium VTT (sans assistance électrique)

Classement	Concurrents	Catégorie
1	CHARMES Quentin	M30
3	GILLOUX Jérôme	M30
3	FABRI Sébastien	M40

Vainqueurs autre catégorie :

VTTAE : Féminine : HUMBLOT Christel, VAE2 : GIORDANENGO Olivier

VTT : M40 Fabri Sébastien, M50 RUSSO Gregory, M60 ISSANDOU Thierry, JUMAURO Gioan, CA ZAMMIT Nathan

